

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal Installation Séance du 28 Mai 2020



Le **vingt-huit mai deux mil vingt**, à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Thierry Guenard, Jean-Michel Guyot, Martine Chevallier, Dany Moine, Virginie Leclercq, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish, François Beaulieu, Marion Vasseur, Philippe Devin, Alexia Poullet

Absents excusés : /

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard Riant, maire installé.

Mme Véronique Pierron a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

I -/ Election du maire

→ Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

→ **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mr François BEAULIEU et Mme Virginie LECLERCQ.

→ **Résultats du premier tour du scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **1**

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard Riant	14	quatorze

→ **Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur Bernard Riant a été proclamé maire et été immédiatement installé.

II-/ Fixation du nombre d'adjoint

Sous la présidence de Mr Bernard Riant élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

III-/ Election des adjoints

→ **Election du premier adjoint**

❖ **Résultats du premier tour du scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **15**

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **1**

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique PIERRON	14	quatorze

→ **Election du deuxième adjoint**

❖ **Résultats du premier tour du scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël NAIN	15	quinze

IV-/ Indemnité du maire et des adjoints

Suite à la loi 2019-1641 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Le Maire propose les taux de l'IB 1027 suivants pour le calcul des indemnités :

Fonction	Prénom - NOM	Taux	BRUT
Le Maire	Bernard Riant	40.3 %	1 567,43 €
Le 1 ^{er} adjoint	Véronique PIERRON	10.7 %	416,17 €
Le 2 ^{ème} adjoint	Joël NAIN	10.7%	416,17 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés, pour l'indemnité des élus aux taux de l'IB 1027.

V-/ Désignation de la commission des finances :

Les membres de la commission des finances sont :
Bernard Riant, Véronique Pierron Alexandre Fish, Christophe Delingette, Philippe Devin et François Beaulieu.

VI-/ Désignation des représentants du SDEY :

Le Maire propose de procéder, selon l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation des délégués du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne :

- Délégué titulaire : Joël NAIN

Accord du conseil municipal à l'unanimité des présents.

- Délégué suppléant : Bernard Riant

Accord du conseil municipal à l'unanimité des présents.

VI-/ Désignation des représentants de la Communauté de l'Auxerrois :

Selon le tableau du conseil municipal, le conseiller communautaire titulaire est Bernard Riant et le suppléant est Véronique Pierron.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-huit mai deux mil vingt, à vingt heures et cinq minutes.

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion VASSEUR

Philippe DEVIN

Alexia POULLET